Règlement du vide grenier du samedi 8 juin 2024

L'association Césame organise son vide grenier, destiné à faciliter les transactions d'articles d'occasion uniquement. L'encadrement du vide grenier est assuré par les membres de l'association Césame et les professionnels du centre social Amédée Mercier.

Le vide grenier aura lieu le **samedi 8 juin 2024**, avec comme horaires d'ouverture au **public de 8 h à 15h**.
Les exposants peuvent entrer en véhicule, décharger et s'installer **entre 7 h00 et 8h00 UNIQUEMENT en passant par le 5 rue de la croix Blanche. Les véhicules ne restent pas sur le site, un parking est prévu à cet effet.**
Les exposants de dernière minute peuvent s'installer après 8h **mais ne pourront pas rentrer sur le site en véhicule pour décharger.**
Tout véhicule sera proscrit du site à partir de 8h. Les véhicules seront autorisés sur le site à la fin du vide grenier à 15h.

Lieu : allée du city, parc Colette Besson de la croix Blanche.
Les véhicules motorisés sont autorisés sur le site, uniquement pour décharger des objets.
Réservation : 4 mètres maximum par exposant. Tarifs : voir fiche d'inscription

*** Les exposants doivent être majeurs** et restent responsables des mineurs les accompagnants.
*** Les tables et chaises ne sont pas fournies par l'organisateur**.
*** La sous location d'emplacements est interdite**.
* Merci de respecter les limites de l'emplacement qui vous est attribué.
* Il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées sur le site**.**
*** Chaque exposant s'engage à tenir son stand propre et à nettoyer son emplacement après utilisation**.
***** A la fin de la braderie **: vos objets invendus ne devront pas rester sur place.**
* Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que casse, vols, pannes ou autres détériorations.

Les objets interdits à la vente : animaux, armes, aliments et boissons, copies de CD ou de DVD de musique ou de jeux etc., ainsi que de tout produit inflammable. Conformément à la réglementation en vigueur.

Les informations demandées dans l'attestation sont inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposé en préfecture.
Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment durant la manifestation.

SANS REGLEMENT, PAS DE RESERVATION.
Pour qu'une inscription soit retenue, il faut que le présent règlement soit lu et signé et que le coupon d'inscription soit soigneusement rempli et retourné, accompagné du règlement**.**
En cas d'annulation, prévenir dès que possible les organisateurs (tel : 04 26 89 81 80).
Un remboursement de l'emplacement (mais pas de l'adhésion), sera effectué en cas d'annulation du vide-grenier par les organisateurs ou lorsqu'un participant aura prévenu de son absence avant le 4 juin 2024 17h00 au plus tard.
Pour tout autre cas, aucun remboursement ne sera fait.

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de sécurité.

En cas de manquement aux modalités de déroulement du vide-grenier, toute prochaine demande d'inscription à un vide grenier organisée par l'association Césame sera refusée.

Ecrire la mention **Lu et approuvé** date et signature

INSCRIPTION VIDE-GRENIER DU SAMEDI 8 JUIN 2024

Allée du city, parc Colette Besson de la croix Blanche – 01000 BOURG EN BRESSE

Entrée en véhicule sur le site entre 7h et 8h uniquement par le 5 rue de la croix Blanche.
Les véhicules ne restent pas sur le site, un parking est prévu à cet effet.

Merci de remplir toutes les rubriques, l'attestation devant être remise en préfecture

• Je soussigné(e),

NOM…… Prénom……

Né(e) le ……/……/…… à …… Département : ……..

• Adresse : ……..

CP…… Ville……

• Téléphone : …… Mail : ……

• Titulaire de la pièce d'identité ☐ CNI ☐ PASSEPORT ☐ TITRE DE SEJOUR N°……

Délivré(e) le ……/……/…….. Par……..

Déclare sur l'honneur :
***Ne pas être commerçant(e)**
***Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce)**
***Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de la même nature depuis le 1er janvier 2024.** (Article R321-9 du Code pénal)
Vous ne pouvez réserver que <u>4 mètres maximum</u> par exposant.

Je certifie avoir lu le règlement et d'en accepter les conditions :

Fait à …… le ……/……/……

Signature :

<u>Tarifs jusqu'au vendredi 7 juin 2024, 17h</u>:

- ☐ RESERVATION : 2 EUROS les 2 mètres X 2 mètres (**pour les adhérents** à jour de leur cotisation Césame)
- ☐ RESERVATION :4 EUROS les 4 mètres X 2 mètres (**pour les adhérents** à jour de leur cotisation Césame)

- ☐ RESERVATION : 5 EUROS les 2 mètres X 2 mètres (**pour les non adhérents** de l'association Césame)
- ☐ RESERVATION : 10 EUROS les 4 mètres X 2 mètres (**pour les non adhérents** de l'association Césame)
- ☐ <u>Tarif UNIQUE samedi 8 juin 2024 sur le site</u> : 5 EUROS les 2 mètres X 2 mètres
- ☐ <u>Tarif UNIQUE samedi 8 juin 2024 sur le site :</u> 10 EUROS les 4 mètres X 2 mètres

Soit un règlement de _____ euros par :

- ☐ Chèque à l'ordre de l'association « Césame »
- ☐ Espèces

INSCRIPTION AU CENTRE SOCIAL AVANT LE VENDREDI 7 JUIN 2024 17H (Auprès de Caroline)
Association Césame -Centre Social Amédée Mercier
57, avenue Amédée Mercier -01000 Bourg-en-Bresse
RENSEIGNEMENTS : 04 26 89 81 80 – CSMERCIER@BOURGENBRESSE.FR